

Les enseignements de la statistique et de la criminologie Roberto Galbiati

▶ To cite this version:

Roberto Galbiati. Les enseignements de la statistique et de la criminologie. Délinquance, politiques publiques et réponses locales, Fondation Gabriel Péri, Apr 2012, Paris, France. pp.22 - 28. hal-03460787

HAL Id: hal-03460787 https://sciencespo.hal.science/hal-03460787

Submitted on 1 Dec 2021

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers. L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.





ACTES

Délinquance, politiques publiques et réponses locales

Actes du colloque de la Fondation Gabriel Péri

3 avril 2012

Délinquance, politiques publiques et réponses locales

Actes du colloque organisé par la fondation Gabriel Péri à l'hémicycle du Conseil régional d'Île-de-France Paris, 3 avril 2012

Comité de pilotage :

Dany COHEN, avocat, professeur des universités à Sciences-Po,

Nadège MAGNON, avocate, membre du conseil d'administration de la fondation Gabriel Péri,

Gabriel BENESTY, avocat au Barreau de Paris, ancien membre du bureau de l'Association nationale des villes vidéosurveillées, **Daniel CIRERA,** secrétaire général du conseil scientifique de la fondation Gabriel Péri.





Première session:

Les enseignements de la statistique et de la criminologie

Roberto GALBIATI

CNRS, Laboratoire Economix, enseignant invité à Sciences-Po

Je fais partie des quelques économistes qui s'occupent de criminalité et de délinquance⁽¹⁾. La criminalité est un phénomène social qui divise la société et implique des coûts importants pour son contrôle.

Les économistes demeurent malheureusement assez éloignés des élus locaux et des différents décideurs publics traitant de la délinquance. Cette absence de dialogue est à mon sens désolante.

Comme le disait Dany Cohen, les chiffres ne parlent pas tous seuls. Il faut les faire parler, et évincer la grande marge d'erreur qu'ils peuvent receler.

L'objectif des économistes qui étudient la criminalité est bien entendu de comprendre ces chiffres mais toujours dans une optique normative. Et pour les économistes, l'aspect normatif est toujours lié à un objectif de minimisation des coûts et de maximisation de l'efficacité. Il s'agit toujours, en d'autres termes, de déterminer comment les objectifs que se fixe la société peuvent être réalisés avec un minimum de coûts. On inclut toujours dans la société les victimes, les citoyens en général, mais également ceux qui commettent des actes illégaux. Car dans la définition des économistes, eux-mêmes prennent part à la société et sont susceptibles d'engendrer des coûts, et de raisonner en termes de coûts.

Les difficultés grandissent à mesure que l'on essaie d'évaluer l'efficacité des politiques pénales, comme lorsqu'il s'agit d'évaluer les politiques de réduction du chômage. La criminalité est en ellemême un objet très difficile à mesurer, d'autant plus que les données

Le terme criminalité sera tout au long de cet exposé utilisé pour désigner à la fois la criminalité à proprement parler – la commission de crimes – mais également la délinquance – la commission de délits.

qui y sont relatives ne sont pas aisément accessibles – et c'est un euphémisme.

Prenons deux exemples. Le premier est relatif à l'incarcération. L'incarcération est un outil très utilisé dans les études relatives à la délinquance. Mais l'on a aujourd'hui malheureusement très peu d'évaluations sur l'efficacité et les effets de la prison. On garde enfermés dans les prisons une partie considérable des gens, mais on ne sait pas si cela est réellement efficace. Grâce à l'accès à certaines bases de données en Italie, des études ont pu être conduites et commencent à nous offrir quelques indications. Le second exemple est relatif à l'impact des évolutions de l'économie sur la criminalité, et plus précisément du chômage, que certaines études menées par des collègues français nous ont permis d'évaluer. Ceci a notamment permis de montrer comment le revenu peut agir sur la criminalité.

Je vous propose d'examiner les tendances, sur de longues périodes (les quarante dernières années), les taux de criminalité en Europe et aux Etats-Unis. Ces chiffres sont sujets à discussion. Ils représentent le nombre total de crimes enregistrés par la police aux USA et dans 7 pays européens, notamment la France, l'Espagne, l'Italie, l'Allemagne, le Royaume-Uni et les Pays-Bas. On ne peut ici entrer dans des aspects techniques. Mais il convient de noter que lorsqu'on regarde les chiffres relatifs aux infractions enregistrées par la police, il est très important de les comparer aux chiffres issus des enquêtes de victimisation. Malheureusement, on sera obligé ici de se focaliser sur les chiffres de la police. On peut, en comparant beaucoup de faits, obtenir des indications sur les tendances générales. Une tendance générale qui semble émerger est celle d'une claire diminution à partir des années 90 de la criminalité enregistrée par la police aux USA et une augmentation continue suivie d'une stabilisation en Europe. Ceci vaut pour de nombreux types d'infractions. Le nombre d'homicides reste, lui beaucoup plus élevé aux USA. Mais la tendance s'est très fortement inversée à partir des années 90. On pourrait alors se dire qu'il faut imiter les USA et adopter leurs politiques si l'on veut faire descendre la criminalité.

Mais pour un économiste, une histoire de succès n'est pas toujours une belle histoire. Pour nous le succès ne se mesure en effet pas en fonction de la seule réduction de criminalité mais plutôt du coût de cette réduction. Quel est le coût de cette réduction? Avec des collègues italiens, nous avons essayé de comprendre quels étaient les différents types de politiques et de variables sociales qui avaient débouché sur cette réduction. Il a été à ce sujet frappant d'observer qu'une grande partie de cette réduction est due aux USA à une explosion des taux d'incarcération. Ces taux ont dramatiquement augmenté outre-Atlantique ces trente dernières années pour parvenir aujourd'hui à un taux d'incarcération 7 fois plus élevé là-bas qu'en Europe. Le succès apparent des USA dans la lutte contre la criminalité est donc extrêmement coûteux.

La prison est quelque chose, on le sait, de très coûteux, aussi bien pour la société que pour ceux qui y sont enfermés. Il devient alors crucial de comprendre quels sont les effets de la prison sur ceux qui la vivent et ceux qui attendent d'y être envoyés. Ceci est une étape fondamentale dans le travail des économistes qui a pour objectif d'arriver à définir ce qu'on appelle l'ensemble optimal des politiques de contrôle de la criminalité. L'ensemble optimal est pour nous l'ensemble des politiques qui aident à minimiser le coût total de la criminalité. Et ce coût total n'est pas seulement l'agrégation du coût subi par les victimes directes de la criminalité ; c'est également celui subi par la société – une ville avec beaucoup de crime, par exemple, n'est pas attractive pour les investisseurs et freine l'économie. Le coût total inclut également le coût des politiques de contrôle : nous l'avons dit, incarcérer une personne est très cher pour la société (en Italie, par exemple, une personne incarcérée coûte 500 euros par jour). Il faut enfin également prendre en compte le coût pour les criminels – le coût de la peine, pour eux, et le coût de la réduction du capital humain, la prison, contrairement à l'école, étant facteur de destruction du capital humain.

Le choix de commettre un crime, pour un économiste, est un choix comme un autre. Et ce choix se fait en fonction à la fois des peines prévues et des opportunités que l'on peut attendre à la fois du crime et du respect de la loi. Ainsi, parler d'efficacité des politiques de lutte contre la criminalité n'a pas de sens pour un économiste si l'on ne tient pas compte, en général, de toutes les politiques publiques qui peuvent augmenter les opportunités résultant du respect de la loi. Un économiste ne se focalisera jamais sur la répression, la police etc. Ce sont des composantes importantes en ce qu'elles représentent un coût pour le criminel. Mais il faudra toujours balancer ces coûts avec les opportunités « légales ».

Répétons-le, l'objectif est de comprendre ce qu'est le panier de politiques optimal. L'objectif ne pourra jamais être de réduire la criminalité à zéro, tant le coût serait élevé. On peut faire ici un parallèle avec les politiques en matière de sécurité routière : le seul moyen de réduire à zéro les accidents de la route serait au fond d'interdire à tout le monde de conduire, ce qui engendrerait un coût énorme, et irréaliste.

Il est important pour les économistes, dans ces conditions, de passer sans cesse de la pratique à la théorie et de projeter l'effet de différentes variables que nous aurons isolées. Que se passerait-il, par exemple, si on augmentait de 1000 unités par an le nombre de personnes incarcérées dans un pays ? Pour faire ceci, il est fondamental d'avoir une approche statistique qui nous aide à identifier le lien causal propre entre les facteurs qui affectent la criminalité et la criminalité. Il s'agit là du défi principal des économistes de la criminalité.

Lorsqu'on parle de lien causal propre, on a en tête un raisonnement contrefactuel. Comprendre si une politique qui a augmenté les effectifs de police a été efficace au sens où elle a réduit ou non la criminalité nous demande d'avoir en tête ce qui se serait passé, toutes choses égales par ailleurs, sans cette augmentation. C'est un raisonnement utilisé par exemple aux USA au sujet de la peine de mort. On a donc en tête un idéal expérimental. L'idéal serait pour l'économiste de s'approcher de ce qui est fait dans les disciplines comme la médecine etc. où la méthode expérimentale est constamment utilisée. Mais faire cela au sujet de politiques publiques est, on

le sent, particulièrement compliqué, car, par exemple, nous sommes obligés de traiter tous les gens de la même manière. On ne peut pas soumettre une partie seulement de la population, ou très difficilement, à de nouvelles lois tout en exemptant une autre partie.

Les économistes ont donc dû développer des outils statistiques permettant de se rapprocher de cet idéal. Mais pour appliquer ces outils, une condition fondamentale est l'accès aux données. Les économistes, comme les sociologues, ont ainsi un appétit constant de données. Le problème est que ceux qui détiennent ces données sont ceux qui imaginent et mettent en œuvre les politiques. La coopération et l'interaction entre institutions et universitaires sont dans ces conditions fondamentales.

Voici un exemple de ce qu'il est possible de faire avec un accès suffisant aux données. On travaille en Italie sur la sévérité de la peine. La conviction générale est qu'une augmentation des peines doit normalement diminuer la propension à commettre des activités illégales⁽²⁾. Si l'on multiplie par 10 la peine punissant un vol de vélo réduira en théorie la fréquence de tels vols. Cette intuition estelle vraie ? Pour le savoir, il faudrait pouvoir tester une telle variable par le biais de l'expérimentation. Le principe d'égalité devant la loi l'interdit.

Mais le Parlement italien a fait quelque chose de très similaire sans le savoir. En 2006, il y eut en effet une suspension conditionnelle généralisée de la peine. 26000 détenus italiens, au premier août 2006, ont bénéficié de cette suspension. Ils sont tous sortis. Ceci fut aubaine pour tous ceux qui s'intéressaient à l'étude de la criminalité. Des chercheurs ont ainsi demandé au ministère de la justice de leur fournir des informations relatives aux casiers judiciaires de ces personnes. Mais le Parlement italien, en faisant ça, n'a pas fait une amnistie, simplement une suspension. C'est dire que les personne sorties, qui avaient toutes à purger des peines différentes

Voir à ce sujet T. L. Meares, N. Katyal & D. M. Kahan, « Updating the Study of Punishment », Stanford Law Review, vol. 56, n° 5, 2004, pp. 1171-2010

et étaient donc pour la plupart censées rester durant des périodes de longueurs différentes en prison, se sont retrouvées en liberté et risquaient, au cas où elles commettraient une nouvelle infraction, d'être renvoyées en prison afin de purger à la fois la peine qui leur restait au moment de la suspension mais également la nouvelle peine à laquelle elles seraient condamnées. En d'autres termes, la commission d'une nouvelle infraction était punie de peines différentes pour chaque ancien détenu. Le ministère de la justice italien nous a donné accès aux casiers judiciaires de ces détenus, et l'on a donc pu faire une étude économétrique très intéressante qui nous a permis de comprendre de combien un mois d'augmentation de peine attendue réduisait la récidive de ces personnes, à condition bien sûr qu'elle la réduise. Et l'on découvrit qu'un mois en plus de peine attendu réduit d'à peu près 5 % la probabilité de récidive. On a pu dès lors observer empiriquement qu'une augmentation de la peine réduisait la probabilité de récidiver, sans pour autant pouvoir dire si la réduction était importante ou pas car on ne dispose pas de points de comparaison.

Par la suite une telle étude nous a permis d'aller plus loin. Pas seulement de prouver que les personnes incarcérées agissent rationnellement. Avec cette étude, on a pu observer que ceux qui avaient passé beaucoup de temps en prison - 7 ou 8 années minimum – ne répondent plus à l'incitation. Ceci informe sur l'effet des longues peines sur le « capital humain » des personnes qui y sont soumises et confirme en partie l'idée d'un effet « déshumanisant » de la prison. On a pu aller plus loin encore en croisant ces données avec une série d'informations sur la qualité des prisons italiennes, notamment leurs taux de surpopulation ou de mortalité, le nombre de volontaires exerçant des activités dans les prisons etc. On a pu conclure, à partir de ces informations, que plus les conditions d'emprisonnement ont été mauvaises, plus la récidive augmente. On apprend donc que l'« ambiance carcérale » n'est pas neutre et agit sur le taux de récidive. En définitive, plus le temps passé en prison est long et plus les conditions d'emprisonnement sont mauvaises, plus la récidive augmente.

De telles données nous aident donc à commencer à comprendre ce qui se passe dans cette « blackbox » de la prison. C'est une première étape pour comprendre comment utiliser les prisons. Certes, réprimer plus sévèrement produit des effets sur la criminalité, mais condamner à des peines plus longues et négliger les conditions d'emprisonnement peut annuler ces effets, voire être contre-productif.

Des études menées en France ont, elles, tenté de mesurer l'effet des conditions économiques sur la criminalité. Ces travaux ont pu montrer que lorsque les conditions économiques se dégradent, la criminalité augmente. Ceci rappelle le modèle des économistes qui prédit que lorsque l'économie va mal et les opportunités des gains légaux diminuent, les gens ont besoin d'autres activités et plus d'entre eux s'engagent dans des activités illégales. Ce n'est pas une surprise, mais de telles informations, vérifiées, sont un préalable nécessaire à une étude plus poussée de la criminalité et de ses rapports avec les conditions économiques. Cela nous suggère par exemple qu'il y a un double intérêt des politiques de lutte contre le chômage. Un chômeur en moins est aussi quelqu'un qui a des incitations plus fortes à ne pas commettre d'activités illégales.

Concluons en rappelant d'une part que l'analyse économique en général et plus spécifiquement de la criminalité nécessite un accès constant aux données, sans lesquelles il est impossible de dire quoi que ce soit. Et ce que l'économie peut offrir au débat public est une série de briques, une image de ce qu'on doit faire avec chacune de ces briques pour contrôler le taux de criminalité. Chacune de ces briques nous donne également des informations sur chacune des politiques publiques. On pourra peut-être, ainsi, maximiser l'efficacité des politiques de lutte contre la criminalité et orienter correctement la dépense publique qui y est consacrée.

la réclusion criminelle à perpétuité, pour laquelle elle est également compétente, a, dans plus de la moitié des cas, refusé de suivre l'avis du centre national d'évaluation de la dangerosité, sans d'ailleurs qu'une tendance sécuritaire ou « laxiste » apparaisse, les décisions ne suivant pas l'avis des centres se prononçant parfois pour la liberté conditionnelle et parfois contre...

Cette subjectivisation de l'infraction et de la sanction pénale n'amène ainsi que l'arbitraire. On a oublié l'égalité des citoyens devant la loi pénale, la légalité criminelle ou le possible sens de la peine proportionnée pour s'improviser apprenti sorcier en disant que les magistrats vont pouvoir évaluer une dangerosité aussi bien au niveau de la constitution de l'infraction que de celui de sa répression alors que personne ne le peut, pas même ceux qui sont professionnels sur cette thématique! Une chose est certaine: la déconstruction qui a été entamé depuis quelques années remet véritablement et profondément en cause les principes fondateurs de l'État de droit.